



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Le vingt trois mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Anthony LUCAS, M. Laurent HAMON

Procuration : M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET
M. Laurent HAMON à M. Anthony LE HIR

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE PALLEC

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022- BUDGET ZAC LES OISEAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2022. La situation peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2022	271 394.42 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Capacité d'autofinancement	271 394.42 €

En conséquence, le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 1068 : besoin de financement de la section d'investissement	0.00€
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)	271 394.42 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget ZAC les oiseaux comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Le Maire,



Pascale GILLET